



# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026**

Madame le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 9 juin 2026.

Document affiché en mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 9 juin 2026.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

SLOW

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 15

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

**Date de convocation** : 29 mai 2026

**Présents** : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Nathalie MONToux, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

**Pouvoirs**: Béatrice MARTINET à Jacqueline ARRESTAYS  
Julia MOAL à Morgane DELACAUCHY

**Secrétaire de séance** : Fabienne DUHEM

---

### OBJET 2026-064 – ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2026 a été transmis via l'application « Pléiade » le 29 mai 2026 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de Le Langon.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2026.

Le Maire,  
Anne AIMÉ

Le Secrétaire  
Fabienne DUHEM

